



Conseil de Quartiers

4ème séance

N° 2

(St –Pierre, La Romaine, Le Val de Pôme, Les Cabots, Les Prés)

1- Contexte

- ⇒ Conseil de quartiers organisé le 22 novembre 2016 à 18h00, salle Paul Gilardi
- ⇒ Nombre de participants : 39
- ⇒ Ordre du jour :
Trouver un emplacement « refuge » en cas d'inondation parking Fernand Léger

⇒ Déroulé :

- ✚ 17h50 – 18h00 : Accueil des citoyens
- ✚ 18h00-18h45 : Point information
- ✚ 18h45 – 19h05 : Trouver un emplacement « refuge » en cas d'inondation
- ✚ 19h05-19h50 : Questions diverses

2 – Point Information

- ✚ Entretien et curage des caniveaux publics et privés de la commune :

Monsieur Yann PASTIERIK (responsable Réseaux et Risques naturels) prend la parole pour apporter des précisions sur ce sujet.

L'entretien des réseaux pluviaux de la commune a été effectué dès le lendemain des inondations du 03 octobre 2015 et récemment au mois de septembre et octobre un curage a été fait au chemin de la Romaine, au niveau de la route de la mer et également au chemin des Prés.

La commune est en relation avec les services de la mairie d'Antibes afin de réduire l'obstruction des caniveaux des deux communes.

Il appartient à la mairie d'intervenir ou pas sur les réseaux pluviaux privés. Cela engendrerait un coût au niveau d'une redevance pluviale et également au niveau de ressources en personnel.

La CASA étudie la création d'un service pour gérer les réseaux pluviaux, elle réalise un diagnostic de tous les réseaux.

La commune reste à la disposition des citoyens dans tous les cas où elle peut intervenir et celle-ci peut agir en faisant des mises en demeure auprès des habitants concernant la construction illégale de murs.

M. Mazuet intervient afin de proposer, par le biais des conseils de quartiers, une visite sur site avec les citoyens relais et les techniciens du service Réseaux et Risques naturels.

- ✚ Amélioration piétonnière du chemin du Val de Pome (de CD4 direction Val de Pome)

Une visite sur site a eu lieu en présence des services techniques de la commune ainsi qu'avec les services du Conseil Départemental afin d'étudier les conditions d'amélioration de sécurité à cet endroit. Un pré-marquage a déjà été réalisé et une étude avec les usagers tels que les transporteurs devait se faire avant l'aménagement de travaux définitifs. Le musée Fernand Léger a également un projet de réaménagement de son parking. Le Conseil Départemental a validé ce projet. La commune a comme projet une continuité de trottoir du côté droit en remontant jusqu'en haut de la voie avec l'insertion d'un passage piétons.

Mme le Maire précise que la sécurisation de toute la commune de Biot s'élèverait à 30 millions d'euros pour réaliser les chemins piétonniers réclamés. Un projet concernant la RD4 est en cours d'étude.

Pour limiter la vitesse des véhicules sur toutes les routes de Biot, la commune a signé une convention pour acquérir un prêt de jumelles afin de réaliser des contrôles « radar ».

- ✚ Pont Brejnev : amélioration pour les véhicules et piétons

Ce pont est un ouvrage départemental, avec plusieurs communes intervenant, la commune d'Antibes et la commune de Biot. Une visite sur site a été organisée avec le Conseil Départemental afin d'étudier la possibilité de réaliser un trottoir d'un côté ce qui permettrait de garder l'espace routier.

Un citoyen insiste sur le fait qu'il a participé à une réunion avec le Conseil Départemental (Mme Sophie DESCHAINRES) lors de laquelle une solution a été proposée : la mise en place de sens de circulation concernant les poids lourds. Celui-ci demande à la municipalité d'appuyer cette proposition.

3 – Trouver un emplacement « refuge » en cas d'inondation parking Fernand Léger

Intervention de M. Yann PASTIERICK.

Une réunion a été organisée entre le secrétaire général des musées nationaux et le service réseaux et risques naturels de la commune. Le musée est disposé à mettre à disposition la salle d'accueil ainsi que la salle d'exposition temporaire pour

accueillir la population en cas d'alerte le temps d'organiser l'évacuation vers les centres d'hébergement. L'étude d'un local dans l'enceinte du musée est en cours, ce local servirait à stocker des cafetières, des tables,....

Un point est soulevé concernant la résidence des Jardins de Pomone, à savoir si le gardien pourrait ouvrir le portail afin de laisser passer les propriétaires pour se rendre au musée sans faire un détour.

Le parking Fernand Léger peut servir de point de rassemblement pour les véhicules en cas de vigilance.

Une convention va être élaborée avec le musée Fernand Léger en demandant l'accès également au parking.

4- Questions diverses

Question d'un citoyen :

Peut-on organiser une réunion avec Escota, la CASA, la Mairie de Biot et les citoyens relais du conseil de quartiers 2 au sujet du mur anti-bruit ?

Réponse de la commune :

Mme le Maire précise que la priorité est dans un premier temps de s'occuper des buses de la brague sous l'autoroute et ensuite dans un deuxième temps l'étude pour la réalisation du mur anti-bruit. Elle précise que la construction de ce mur s'élève à environ 600 000€ et que ces travaux ne se feront pas prochainement.

Mme le Maire apporte des précisions sur le porter à connaissance. La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a lancé une étude suite aux inondations. Le porter à connaissance a été présenté en réunion publique le 12 septembre 2016. La commune a recensé environ 180 dossiers qui sont actuellement en cours d'étude. Ces informations servent à faire une proposition à la DDTM et bien sûr les citoyens seront informés des suites du dossier. Début d'année 2017 un nouveau porter à connaissance devrait être prêt.

Question d'un citoyen :

Pouvons-nous avoir les rapports d'étude du BCOM ?

Réponse de la CASA :

La crue du 03 octobre 2015 est bien au-delà d'une crue centennale. Les études du BCOM ne prennent en compte uniquement le fonctionnement hydraulique c'est-à-dire les vallons, la Valmasque et la Brague. Un schéma directeur des eaux pluviales est en cours et devrait être prêt pour l'année 2017.

Question d'un citoyen :

Quand vont démarrer les travaux du vallon des Horts ?

Réponse de la CASA :

La DUP est passée et l'instruction est en cours aux services de l'Etat. Techniquement la commune sera prête fin 2017 dans un cursus normal d'instruction et de délai d'enquête publique.

Question d'un citoyen :

La commune avance t-elle dans les négociations avec les propriétaires du terrain des Aspres ?

Réponse de la CASA :

Ce projet est lié à l'élaboration du PLU. Mme le Maire a rencontré les héritières de la Sarl OLMAG. Une négociation est en cours. La commune est subventionnée à 80% sur cet ouvrage. La DDTM ne modifiera pas le zonage du bassin des Horts. Les associations sont en copie de chaque courrier transmis par la commune aux différentes instances.

19h50 : Fin de la séance